



2. QU'EST-CE QU'UN SACREMENT ? (DEFINITION)

EN BREF

Les sacrements sont (1) des signes (2) communiquant efficacement la grâce (3) institués par le Christ et confiés à l'Eglise.

- (1) Les sacrements sont des signes car ils sont des réalités sensibles qui orientent notre esprit vers une réalité spirituelle (la grâce). Cette *signification* sacramentelle est assurée par la matière (eau, pain et vin, saint-chrême, etc.) et la forme du sacrement (formule sacramentelle).
- (2) Contrairement aux autres signes que nous connaissons (panneaux indicateurs, etc.) les sacrements ne font pas seulement *connaître* une autre réalité, ils la *produisent* : les sacrements communiquent efficacement la grâce de Dieu. La fonction des sacrements est d'assurer aux croyants l'accès à la grâce : c'est le sens de ce qu'on appelle la « validité » des sacrements. Cette assurance de l'accès à la grâce vient du lien indéfectible du Christ à son Corps qu'est l'Eglise : quand le sacrement est célébré en accord avec l'intention de l'Eglise, la grâce est donnée avec assurance. Mais il faut distinguer la « validité » du sacrement et les fruits spirituels produits dans la vie de ceux qui reçoivent les sacrements. Si la grâce est offerte par le sacrement, les dispositions personnelles (vertus, esprit de prière et de conversion) sont nécessaires pour en recevoir les fruits.
- (3) L'Eglise a discerné progressivement parmi les célébrations liturgiques les sept sacrements institués par le Seigneur Jésus. L'Eglise célèbre les sacrements comme communauté sacerdotale, participant de deux manières à l'unique sacerdoce du Christ : par le sacerdoce baptismal et par le sacerdoce ministériel.